



Constitution générale du véhicule			
1.	Nombre d'essieux : 2	et de roues	4
3.	Essieux (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)	: 1 à l'avant	
3.1.	Le véhicule est	: non automatisé	
4.	Dimensions principales		
4.1.	Empattement des essieux	: 2720 mm	
4.1.1.	1-2	: 2-3	
5.	Longueur	: 4568 mm	
6.	Largeur	: 1802 mm	
7.	Hauteur	: 1571 mm	
13.	Masse en ordre de marche	: 1411 kg	
13.2.	Masse réelle du véhicule	: 01430,0 kg	
16.	Masses maximales techniquement admissibles		
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 1876 kg	
16.2.	Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu		
16.4.	1 : 1020 kg	2 : 2776 kg	3 : 1058 kg
18.	Masse admissible de l'ensemble admissible de l'ensemble		
18.1.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de		
18.3.	Remorque à timon d'attelage	: 900 kg	
18.4.	Remorque à essieu central	: 705 kg	
19.	Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage	: 75 kg	
Propulsion			
20.	Constructeur du moteur	: RENAULT	
21.	Code du moteur inscrit sur le moteur	: HSH E4	
22.	Principe de fonctionnement	: Allumage commandé à 4 temps	
23.	Mode fonctionnement électrique	: Non	
23.1.	Classe de véhicule (électrique) hybride	: NOVC-HEV	
24.	Nombre et disposition des cylindres	: 4 en T ligne	
25.	Cylindrée du moteur	: 1332 cm3	
26.	Carburant	: Essence	
26.1.	Monocarburant/dicarburant(oi-fuel) /carburant modifiable(flex-fuel)	: Monocarburant	
26.2.	Type(double carburant(dual -fuel) /double carburant(duai -fuel))		
27.	Puissance nette maximale	: 103 kW	à 4500-6000 tr/min
27.1.	Puissance nette maximale (moteur à combustion interne) (moteur GPL/Ethanol)		
27.3.	Puissance maximale (moteur électrique)	: 3,6 kW	
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes (moteur électrique)		
28.	Boîte de vitesses (Type)	: Automatique	
28.1.	Rapports de démultiplication (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)		
1.-	1.-	3.-	4.-
5.-	6.-	7.-	8.-
28.1.1.	Rapports de transmission finale (le cas échéant)		
1.-	1.-	3.-	4.-
5.-	6.-	7.-	8.-
Vitesse maximale			
29.	Vitesse maximale	: 174 km/h	
Essieux et suspension			
30.	Voie des essieux	: 1562 mm	: 1584 mm
35.	Combinaison pneu monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CRK) et catégorie de pneu utilisée pour la détermination des émissions de CO2		
1.-	1.-	219/60 R17 (90)	219/60 R17 (90)
2.-	2.-	H 7,0 J 17 - 35 (C1)A	H 7,0 J 17 - 35 (C1)A
Freinage			
36.	Connexions pour le freinage de la remorque	: Mécaniques	
Carrosserie			
38.	Code de la carrosserie	: AB	
40.	Couleur du véhicule	: BLANC	
41.	Nombre et configuration des portes	: 4 portes battantes latérales et 1 porte arrière	
42.	Nombre de places assises (Y compris celle du conducteur)	: 05 - 2 à l'avant et 3 à l'arrière	
42.1.	Places assises conçues pour être utilisées uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt		
42.3.	Nombre de places accessibles à des utilisateurs en fauteuil roulant		

Performances environnementales			
46.	Niveau sonore	: 65 dB(A)	à un régime de : 2527 tr/min
A l'arrêt			
En marche			
47.	Niveau des émissions d'échappement EURO	: 6EA	
47.1.	Paramètres pour les essais d'émissions de Vind		
47.1.1.	Masse d'essai, Kg	: 1511	
47.1.2.	Surface frontale, m2		
47.1.2.1.	Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2)		
47.1.3.	Coefficients de résistance à l'avancement sur route		
47.1.3.0.	f0	: 0,662	
47.1.3.1.	f1	: 72	
47.1.3.2.	f2	: 0,03137	
47.2.	Cycle de conduite		
47.2.1.	Classe de cycle de conduite		
47.2.2.	Facteur de réglage de la vitesse (fVsc)		
47.2.3.	Vitesse limite		
48.	Emissions d'échappement		
Niveau de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modifié(ET applicable)			
1.2.	Procédure d'essai : Type I (valeurs WLTP les plus hautes) ou WHSC (Euro VI)		
Essence / Diesel			
CO	: 539,7 mg/km	THC	: 13,9 mg/km
NMHC	: 9,8 mg/km	NOx	: 21,9 mg/km
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)	: 0,08 mg/km		
Particules (nombre)	: 0,21 E11/km		
GPL/GN/Ethanol			
CO		THC	
NMHC		NOx	
THC + NOx		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
Diesel			
CO		NOx	
CH4		THC	
Particules (masse)		NH3	
Particules (nombre)			
GPL/GN			
CO		NOx	
NMHC		THC	
CH4		NH3	
Particules (masse)			
Particules (nombre)			
48.1. Valeur corrigée du coefficient d'absorption des fumées			
48.2. Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)			
Parcours RDE total			
Partie urbaine du parcours RDE			
49. Emissions de CO2 / consommation de carburant / consommation d'énergie électrique			
1. Tous systèmes de propulsion hors électrique hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant)			
Essence/Diesel/Electrique			
Valeurs WLTP			
Emissions de CO2			
Basse	: 170 g/km	Consommation de carburant	: 6,6 mg/km
Moyenne	: 129 g/km		: 6 E11/km
Haute	: 112 g/km		
Extra-haute	: 5,9 l/100km		
Combinaisons	: 130 g/km		
GPL/GN/Ethanol		Emissions de CO2	
Basse			
Moyenne			
Haute			
Extra-haute			
2. Combinaisons électriques purs (le cas échéant)			
Autonomie électrique			
Autonomie électrique en ville			